



Fonctionnement du Cosec du Mirail et de Pyrène

Merci d'arriver à l'heure

La salle n'ouvre que pour 5 grimpeurs minimum et il doit y avoir un initiateur.

Si, au bout d'1/4 d'heure, le nombre minimum de grimpeurs n'est pas atteint, le gardien ferme la salle et la séance est annulée.

Merci de respecter l'horaire de fin de séance

Afin de ne pas empiéter sur le créneau du club suivant ou pour permettre au gardien de finir à l'heure, merci de respecter l'horaire de fin de séance.

La salle doit être libérée à 20h le jeudi et à 13h le samedi.

Ce n'est pas l'heure à laquelle on arrête de grimper. C'est pourquoi le rangement commence ¼ d'heure avant la fin de la séance.

La capacité maximum de la salle est de 30 personnes

Ceci est une exigence de sécurité de la mairie notamment en cas d'évacuation de la salle. Ces 30 personnes s'entendent grimpeurs et non grimpeurs (dont les enfants).

Si ce maximum de 30 personnes venait à être atteint, devraient quitter la salle:

- Les non-grimpeurs (sauf initiateur encadrant obligatoire)
- A défaut, les grimpeurs non à jour de leurs cotisations
- A défaut, les derniers arrivés

Annulation de séance

L'encadrement des séances est basé sur la bonne volonté et la disponibilité des initiateurs. Même si cela se produit rarement, il se peut qu'aucun initiateur ne soit disponible pour encadrer une séance.

Nous essayons d'anticiper le plus possible et d'éviter de telles situations mais il peut arriver que les adhérents soient prévenus la veille de l'annulation d'une séance.

Communication au sein du club

Toutes les communications se font par mail, via une mailing liste associée à un Googlegroup auquel les adhérents seront inscrits par défaut.